

Il suffira de reproduire les instructions données par la Maison-Blanche à ces deux personnages principaux, pour comprendre l'attitude que prenait alors le gouvernement américain, tant envers le Mexique qu'à l'égard de la France.

*Note de M. Seward à Campbell, pour lui envoyer ses instructions en date de Washington, le 22 octobre 1866.*

Monsieur,

Vous savez qu'un arrangement amical et explicite existe entre notre gouvernement et l'empereur des Français, par lequel celui-ci s'est engagé à retirer ses forces militaires du Mexique en trois détachements, dont le premier partira du Mexique en novembre prochain, le second au mois de mars suivant et le troisième en novembre 1867, et qu'une fois l'évacuation accomplie, le gouvernement français adoptera immédiatement, vis-à-vis du Mexique, une politique de non-intervention, pareille à celle qui est pratiquée par les États-Unis. Des doutes ont été conçus et exprimés en certains cercles sur l'bonne foi qu'apportera le gouvernement français à l'exécution de cette mesure. De pareils doutes n'ont pas été admis par le président, qui a reçu des assurances réitérées, et même récentes, que la complète évacuation du Mexique par les Français sera consommée aux époques convenues, ou même plutôt, suivant les convenances climatiques, militaires et autres.

Il y a des motifs de supposer que deux questions incidentes ont déjà engagé le gouvernement français, savoir : premièrement, si le départ du prince Maximilien pour l'Autriche ne devrait pas avoir lieu avant la retraite de l'expédition française; secondement, s'il ne serait pas préférable, à cause des convenances climatiques, militaires et autres ci-dessus mentionnées, de retirer toutes les forces expéditionnaires en une seule fois, au lieu de

les retirer en trois détachements successifs et à diverses périodes.

Néanmoins, l'empereur Napoléon n'a pas fait de communication formelle à ce sujet au gouvernement des États-Unis. Lorsque la question s'est incidemment produite, le département d'État a répondu, par l'ordre du président, que les États-Unis attendent l'exécution de la convention pour l'évacuation dans les délais fixés par le gouvernement français, et qu'ils se réjouiraient de voir cette évacuation s'opérer encore plus promptement qu'il n'a été convenu. Dans ces circonstances, le président s'attend à ce que, dans le courant du mois prochain (novembre), une partie au moins des forces expéditionnaires françaises quittera le Mexique, et il pense qu'il n'est pas improbable que le gros des forces expéditionnaires se retire en même temps ou presque en même temps.

Un pareil événement ne peut manquer de produire une crise d'un grand intérêt politique dans la république du Mexique. Il importe que vous vous trouviez soit sur le territoire de la république, soit dans une résidence à proximité, afin de pouvoir prendre l'exercice de vos fonctions comme ministre plénipotentiaire des États-Unis auprès de la république du Mexique. On ne peut savoir d'une manière positive le parti auquel s'arrêtera le prince Maximilien, en cas d'une évacuation complète et partielle du Mexique. On ne peut non plus définir par anticipation le parti que prendra, au même cas, M. Juarez, président de la république du Mexique.

Nous sommes prévenus de l'existence, à Mexico, de divers partis politiques autres que ceux à la tête desquels sont le président Juarez et le prince Maximilien; ces divers partis sont en conflit de sentiments touchant les moyens les plus prompts et les plus convenables de restaurer la paix, l'ordre et le gouvernement civil de la république.



Nous ignorons ce que feront ces partis après l'évacuation française. Enfin, il est impossible de prévoir la conduite du peuple mexicain quand cet événement se produira.

Par ces motifs, il est impossible de vous donner des instructions précises sur la ligne de conduite que vous devez tenir dans l'accomplissement de la haute mission que le gouvernement des États-Unis vous a confiée. On doit laisser beaucoup à votre appréciation personnelle, et on devra se baser sur les mouvements politiques qui se produiront dans l'avenir. Il est cependant certains principes qui, à notre jugement, devront régir la conduite politique que le gouvernement des États-Unis attend de vous. Le premier de ces principes est que, comme représentant des États-Unis, vous êtes accrédité auprès du gouvernement républicain du Mexique, dont M. Juarez est le président.

Vos communications, comme représentant, devront être adressées à lui, en quelque endroit qu'il se trouve; et, dans aucun cas, vous ne pourrez reconnaître officiellement soit le prince Maximilien, qui prétend être empereur du Mexique, soit tout autre personne, chef ou commission exerçant le pouvoir exécutif à Mexico, sans en avoir préalablement référé à mon département, sans avoir reçu les instructions du président des États-Unis.

Secondement, en supposant que les commandements de l'armée et de la marine française exécutent de bonne foi la convention de l'évacuation du Mexique avant le terme fixé, l'engagement qui vous incombe, dans cette hypothèse, est que les États-Unis ou leur représentant n'apportent aucune entrave ni aucun obstacle au départ des Français.

Troisièmement, ce que le gouvernement des États-Unis désire pour l'avenir du Mexique, ce n'est pas la conquête de ce pays ni d'aucune de ses portions, ni l'agrandissement des États-Unis par des achats de terre ou de domaines; mais, au contraire, il désire voir le Mexicain délivré de toute intervention militaire étrangère,

afin qu'il puisse régler la conduite de ses propres affaires avec le gouvernement républicain existant ou tout autre forme de gouvernement que, jouissant d'une liberté parfaite, il aura résolu d'adopter de son propre mouvement, à l'abri de toute influence de pays étrangers et aussi des États-Unis.

Il découle de ces principes que vous ne devez pas faire de stipulations avec les commandants français, ni avec le prince Maximilien, ni avec tout autre parti qui aurait une tendance à contrecarrer ou à s'opposer à l'administration du président Juarez, ou à retarder et à ajourner la restauration de l'autorité de la république. D'un autre côté, il peut arriver que le président de la république du Mexique réclame les bons offices des États-Unis, ou quelque acte efficace de notre part pour favoriser et hâter la pacification d'un pays si longtemps déchiré par la guerre civile et étrangère, et activer ainsi le rétablissement de l'autorité nationale sur des principes concordant avec un système républicain et domestique du gouvernement.

Il est possible encore que l'on fasse quelques mouvements des forces de terre ou de mer des États-Unis, sans intervenir dans les limites de la juridiction du Mexique, ni violer les lois de la neutralité, mais pour favoriser la restauration de la loi, de l'ordre et du gouvernement républicain de ce pays.

Vous êtes autorisé à conférer à ce sujet avec le gouvernement républicain du Mexique et ses agents, et même de conférer à titre d'informations, si vous le jugez nécessaire, avec tous autres partis ou agents, dans le cas où une conférence exceptionnelle deviendrait absolument nécessaire; mais dans ce cas seulement.

Vous pourrez ainsi obtenir les informations qu'il importe à notre gouvernement de connaître, et vous les transmettez à mon département avec vos suggestions et avis sur toutes autres mesures de notre part qui pourraient être adoptées en conformité des principes ci-dessus développés. Vous vous bornerez à référer



ainsi toute proposition importante qui pourrait s'élever au sujet de la réorganisation et de la restauration du gouvernement républicain du Mexique, à mon département, pour l'information du président.

Le lieutenant général des États-Unis possède déjà une autorité discrétionnaire touchant la disposition des forces des États-Unis dans le voisinage du Mexique; son expérience militaire le rend apte à vous donner des conseils sur les questions de ce genre, qui peuvent s'élever pendant la période transitoire qui fera passer le Mexique de l'état de siège militaire maintenu par un ennemi étranger à la condition politique de « selfgouvernement. »

En même temps, il aurait le pouvoir, étant près de la scène de l'action, de lancer tous les ordres qui lui paraîtront convenables ou nécessaires pour maintenir les obligations des États-Unis relativement à ce qui se passerait sur les frontières du Mexique. Pour ces motifs, il a été requis et a reçu l'ordre du président de vous accompagner à votre destination et de remplir, à votre égard, l'office d'un conseiller officiel, reconnu par le département de l'État, en ce qui touche les matières qui viennent d'être indiquées.

Après vous être entendu avec lui, vous pourrez vous rendre dans la ville de Chihuahua ou tout autre endroit du Mexique où le président Juarez pourra résider, ou dans tout autre lieu du Mexique, à votre choix, qui ne sera pas tenu ou occupé au moment de votre arrivée par les ennemis de la république du Mexique; vous pourrez aussi vous arrêter dans tout endroit des États-Unis, à proximité de la frontière ou des côtes du Mexique, pour y attendre le moment d'entrer dans telle partie du Mexique qui sera occupée, par la suite, par le gouvernement républicain du Mexique.

WILLIAM H. SEWARD.

*Note du président Johnson à M. E. Stanton, ministre de la guerre, pour adjoindre le général Grant à M. Campbell, ministre des États-Unis au Mexique, datée de Washington le 26 octobre 1866.*

Monsieur,

Des avis récents annonçant l'évacuation prochaine du Mexique par les troupes françaises, le temps est venu, pour notre ministre au Mexique, de se mettre en rapport avec cette république. Pour l'aider dans sa mission, et pour donner une preuve du vif désir des États-Unis de régler les questions pendantes, je crois important de faire accompagner notre ministre par le général Grant. Je vous demande donc d'inviter le général Grant à se rendre sur quelque point de notre frontière mexicaine, le plus convenable pour communiquer avec notre ministre, ou, si le général Grant le trouve préférable, qu'il l'accompagne jusqu'à destination et lui donne l'aide de ses conseils pour exécuter les instructions du secrétaire d'État, dont je vous envoie copie pour l'usage du général. Le général Grant fera au secrétaire de la guerre son rapport sur tout sujet qui, dans sa pensée, devra être communiqué au département.

A. JOHNSON.

Le général Grant ayant décliné ce mandat, le lieutenant général Sherman, qui l'accepta à sa place, reçut l'ordre de partir sans retard pour sa destination. Comme on l'a vu, par leur langage aussi bien que par leurs démonstrations militaires, les États-Unis, écartant sur l'heure tout autre candidat à la présidence, affirmaient plus haut que jamais l'autorité de Juarez; mais ils n'exigeaient pas que l'empereur Napoléon modifiât sa décision connue d'évacuer le Mexique en trois termes. Cette fois donc, la cour des Tuileries avait



bien résolu, de son plein gré, d'accélérer la chute de la monarchie mexicaine, en devançant l'époque fixée du rapatriement de nos troupes et en modifiant une retraite par échelons qui eût laissé le temps à Maximilien d'ouvrir les yeux et de se retirer honorablement, ce qu'il eût fait sans nul doute avec le dernier détachement de notre arrière-garde.

Le 11 novembre, les envoyés américains, montés sur la frégate de guerre *la Susquehanah*, sortirent de New-York et prirent le large, le cap sur les ports de Matamoros, et plus tard de Tampico, tombés déjà au pouvoir des dissidents. De ce dernier point ils comptaient pouvoir entrer en relations avec Juarez. Ils avaient pour but réel de réclamer un navire chargé d'armes pour les libéraux, capturé par les impérialistes. Mais le général Pavon, qui tenait la place, s'était récemment rallié, avec les siens, à la fortune d'Ortega. Ces libéraux, maîtres à leur tour du navire, déclarèrent à leur profit la capture de bonne prise. Cependant, la frégate resta plusieurs jours mouillée devant la barre de Tampico.

XVIII

Au moment où la mission américaine s'organisait dans le cabinet de M. Seward, les événements se pressaient à l'hacienda de la Jalapilla. S'inspirant de la lettre de M. Eloin, on se le rappelle, Maximilien avait arrêté dans sa pensée le projet de réunir un congrès national, projet qu'il caressait depuis longtemps déjà. Il se flattait que la convocation de ce congrès trancherait pacifiquement, aussitôt le départ des Français consommé, le duel engagé entre la monarchie et la république. Si alors le principe qu'il représentait venait à succomber devant un vote populaire, dénouement qu'il prévoyait d'ailleurs, il recouvrerait la liberté de rentrer la tête haute en Europe, comme un prince descendu noblement des marches du trône et digne encore de jouer un rôle dans sa patrie. Mais, pour se maintenir au pouvoir jusqu'au terme de l'occupation française, il fallut s'appuyer sur un parti qui contint l'insurrection en respect et lui permit de traiter au moins d'égal à égal avec les différents chefs libéraux, dans le but d'assurer l'exécution de son plan, c'est-à-dire la libre as-